

JBFIT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue du Général de Gaulle, Centre Commercial Les Campanelles,
34690 FABREGUES
838 115 319 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril, à 9 heures, la Société MONTET INVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 711 100 euros, ayant son siège social 4 Rue de l'Amellau, 34725 ST ANDRE DE SANGONIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 891 179 095 RCS MONTPELLIER, représentée par Monsieur Jean-Rémy MONTET, en sa qualité de président,

Associée Unique de la société JBFIT,

En présence de Monsieur Jean-Rémy MONTET, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé, a pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société MONTET INVEST, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société MONTET INVEST
Monsieur Jean-Rémy MONTET

Signé par :



7C67564C06D64BC...